

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MANDATURE 2016-2021



LE SCHÉMA SECTORIEL « FORMATION, ENSEIGNEMENT ET EMPLOI »

Le décret n°2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI définit les domaines des 5 schémas sectoriels obligatoires, avec :

- **1. Le schéma sectoriel « Appui aux entreprises »** comprenant notamment les formalités, la création, la transmission et la reprise d'entreprises, le développement international, l'innovation et l'intelligence économique, le développement durable et l'environnement, le développement collectif des entreprises et l'information économique.
- 2. Le schéma sectoriel « Formation, enseignement et emploi » (objet de la présente synthèse)
- 3. Le schéma sectoriel « Appui aux territoires »
- 4. Le schéma sectoriel « Gestion d'équipements »
- 5. Le schéma sectoriel « Représentation des entreprises »

Par ailleurs, il est précisé que dans le cadre de l'élaboration de ces schémas obligatoires, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) est un document prescriptif qui doit guider l'action des CCI.

A l'échelle de la Corse, le SRDE2I, adopté en décembre 2016, vise 7 axes stratégiques autour desquels des actions doivent être déployées, par les collectivités, et les Chambres Consulaires notamment, chacune œuvrant dans leurs domaines d'intervention :

Diversification

- Innovation & Compétitivité
- Attractivité & Rayonnement
- Structuration & Animation des écosystèmes

Equilibre

- Stabilité & Mutation
- Equilibres territoriaux & Foncier économique

Justice sociale & solidarité

- Inclusion économique & sociale
- ESS & Innovation sociale

Répondant aux obligations qui s'imposent à elle, la CCI de Corse entend renforcer son action en matière de formation, d'enseignement et d'emploi, en définissant une stratégie adaptée correspondant aux besoins des différents publics visés (ressortissants, demandeurs d'emploi, individus dans le cadre de parcours en formation initiale), et efficiente, par le biais d'une affectation rigoureuse de ses moyens d'action.

La CCI de Corse entend relever le défi de la compétitivité des entreprises corses face à une mondialisation croissante, pressante, par un accompagnement au plus près des besoins RH de ses ressortissants, en matière d'acquisition de compétences et de qualification.

Pour ce faire, elle entend bien activer tous les leviers opérationnels dont elle dispose dans ses différents domaines d'activité :

- La formation initiale
- La formation continue
- En matière de processus supports dédiés aux ressources humaines.

Cette ambition s'inscrit directement dans les préconisations du SRDE2I en matière d'action publique :

Missions	Les 7 objectifs du Schéma Sectoriel Formation Enseignement et Emploi	Axes stratégiques du SRDE2I Corse
Formation initiale	Objectif 1.1 : Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes et concourir à la mixité des métiers	Inclusion économique et sociale
	Objectif 1.2 : Soutenir le développement de l'apprentissage auprès des entreprises et dans nos centres de formation	Structuration et animation des écosystèmes Attractivité et rayonnement
	Objectif 1.3 : Renforcer la logique qualitative du développement de l'enseignement supérieur	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation Attractivité et rayonnement Innovation et compétitivité
Formation continue	Objectif 2.1 : Définir une stratégie ambitieuse de développement des compétences	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation Attractivité et rayonnement Inclusion économique et sociale
	Objectif 2.2 : Accroitre la lisibilité de l'offre de formation consulaire	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation
Processus supports en matière de prestations liées aux ressources humaines	Objectif 3.1 : Définir une offre de prestations d'appui en ressources humaines au service des acteurs économiques	Stabilité et mutation Inclusion économique et sociale ESS et innovation sociale Innovation et compétitivité
	Objectif 3.2 : Soutenir et rendre plus visible l'action consulaire en matière de prestations liées aux ressources humaines	Stabilité et mutation